



**PRIX du PATRIMOINE des ELUS JUNIORS
et des ASSOCIATIONS PATRIMOINE JEUNES**

2023

Association Union Sauvegarde du Rouergue

En partenariat avec

La Fondation du Patrimoine

et

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Aveyron



DECOUVRIR, PROTEGER et PARTAGER

le Patrimoine de mon territoire

Concours réservé aux «Conseillers Juniors» des Collectivités et aux «Associations Patrimoine Jeunes» de l'Aveyron

Afin d'assurer le passage de relais entre les générations, les administrateurs de l'**Union Sauvegarde du Rouergue** ont décidé de créer ce prix destiné aux élus Juniors. Ils mettront à disposition des concurrents leurs moyens de communication, et participeront financièrement aux investissements présentés dans les projets.

Pour ce faire, l'USR s'assurera de partenariats privés les plus larges possible et, dès à présent, de ceux de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics Aveyron (BTPA) et de la Fondation du Patrimoine, la Fédération Nationale soutenant cette initiative pour son exemplarité.

Par ailleurs, ils souhaitent que leur initiative puisse encourager les municipalités à créer des Conseils d'Elus Juniors.

POURQUOI CE CONCOURS ?

- Offrir une visibilité aux projets réalisés sur le thème du Patrimoine.
- Que le patrimoine soit une préoccupation pour les Elus Juniors et les Jeunes des associations Patrimoine.
- Une incitation financière à concrétiser le projet retenu.
- Possibilité d'une publication monographique sur un patrimoine de leur territoire

COMMENT PARTICIPER ?

Les Conseils Juniors déposent un dossier par mandature. Cependant si le projet évolue, il est possible de concourir dans une autre catégorie la deuxième année. De même, un projet peut se poursuivre sur plusieurs mandatures, jusqu'à complète réalisation, avec changement de catégorie.

Les Jeunes des Associations Patrimoine peuvent déposer un projet tous les ans, ou assurer le suivi de leur projet, avec changement de catégorie.

☐ Choisissez une des trois catégories pour concourir :

Catégorie 1 : Sauvegarde d'un site patrimonial.

Catégorie 2 : Etude et recherches historiques sur un site patrimonial.

Catégorie 3 : Faire découvrir un site patrimonial et le partager.

☐ Prenez connaissance de la fiche «Dossier de candidature» et constituez votre dossier en respectant les consignes données.

ATTRIBUTION DES PRIX :

Le jury, constitué de membres de l'association et des structures partenaires, évaluera la qualité du dossier présenté, la motivation des candidats pour leur projet, la pertinence de ce projet et la qualité de la réalisation. Il sera aussi sensible à l'implication de la Collectivité ou des associations dans la réalisation du projet.

Il sera attribué un prix par catégorie avec un plafond de 50% des dépenses engagées et un maximum lié à la répartition de la dotation entre les lauréats des 3 catégories. La somme sera versée par virement après réalisation du projet et sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

Par ailleurs, la collectivité ou l'organisme porteur du projet bénéficiera d'une adhésion d'un an à l'Association Union Sauvegarde du Rouergue et recevra toutes les publications annuelles. De plus, comme lauréats du concours, vous pourrez apposer sur vos documents et moyens de communication, les logos du concours et de l'Association.

Les résultats seront communiqués à tous les participants et publiés dans la presse. Une remise des prix officielle sera organisée lors de l'Assemblée Générale de printemps d'Union Sauvegarde du Rouergue, en présence de la presse.

Pour tout renseignement :

Veillez contacter :

M. Patrice LEMOUX : 06 21 13 95 63 ou sauvegarde.rouergue@gmail.com